

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du lundi 14 novembre 2022

Date de convocation : 19 octobre 2022	Nombre de membres { présents : 12 absents : 8
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 22 novembre 2022	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 12  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2022-45**

### OBJET : Marchés de Contrôle technique des ouvrages du réseau électrique

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le QUATORZE du mois de NOVEMBRE, lundi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du SDEER, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 19 octobre 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Denis ROUYER, Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI et Thierry LESAUVAGE, Mme Lydie DEMENÉ, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY, Christian LUCAZEAU, Franck PETITFILS et Bruno GAILLOT.

M. Jean-Luc FOURRÉ, Vice-président, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, par délibération du 12 décembre 2019, le Bureau lui avait donné mandat pour engager le SDEER dans un groupement de commandes coordonné par TE47 pour le Contrôle technique des ouvrages du réseau de distribution publique d'électricité (CTO), en application de l'article R323-30 du Code de l'énergie et selon les modalités précisées par l'arrêté du 14 janvier 2013 relatif aux modalités du CTO.

TE47, qui assure l'animation du groupement de commandes des syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine pour le CTO, est en passe de reconduire pour 2023 le marché arrivant à échéance fin 2022.

M. le Président propose au Bureau de lui donner mandat pour engager le SDEER dans cette reconduction du marché.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Donne mandat à M. le Président pour engager le SDEER dans la reconduction du marché de contrôle technique des ouvrages signé par TE47, à courir jusqu'au 31 décembre 2023 ;

2 - Donne mandat à M. le Président ou M. le directeur du SDEER pour signer tous ordres de services à donner en application de ce marché.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*